



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 17 mai 2018 à 20h00**  
**(Séance publique)**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, Maire.

**Etaient présents :**

Emeric SALLE, Jean-Paul SALLE, Emile FORM, adjoints,  
Magali BRECHU, Henri CROSASSO, Jean-Michel DELBANO, Josette PETER, Philippe RIBUOT.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :**

Dominique GALLETTI ayant donné pouvoir à Gilles PERLI  
Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à Philippe RIBUOT  
Nicole DHENIN ayant donné pouvoir à Henri CROSASSO  
Philippe MICHELON ayant donné pouvoir à Josette PETER  
Paul FIGVED

**Absente :**

Christine VALLA

**M. Jean-Paul SALLE a été élu Secrétaire de séance.**

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil Municipal ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

**Administration Générale**

**1) Etude de mobilité : Groupement de commandes**

Les communes , de Briançon, la Salle les Alpes, Le Monétier-les-Bains et de Saint-Chaffrey, envisagent la création d'un groupement de commandes afin de passer un marché pour la réalisation d'une étude mobilité durable, cohérente et connectée sur l'ensemble de la station de Serre Chevalier.

le Conseil Municipal :

- **Décide** la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude mobilité durable, cohérente et connectée sur l'ensemble de la station de Serre Chevalier, dont les membres sont :
  - La Commune de Briançon
  - La Commune de La Salle les Alpes
  - La Commune du Monétier-les-Bains,
  - La Commune de Saint-Chaffrey,
  
- **Dit** que la Commune du Monétier-les-Bains sera coordonnateur du groupement ;
  
- **Désigne** pour la représenter au sein de la Commission d'Appel d'Offres Mixte du groupement de commandes, et en application des articles L.2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 2 élus titulaires et 2 suppléants pour chacun des membres du groupement, la présidence de la commission sera assurée par Madame le Maire de la Commune du Monétier-les-Bains, coordonnateur du groupement. Sont désignés Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Paul SALLE, en qualité de titulaires et Messieurs Philippe MICHELON et Jean-Michel DELBANO, en qualité de suppléants.

- Valide le plan de financement prévisionnel suivant sur la base du montant maximum du marché envisagé

| DEPENSES       |                  | RECETTES              |                  |
|----------------|------------------|-----------------------|------------------|
| Etude mobilité | 100 000 €        | Région 80 %           | 80 000 €         |
|                |                  | Briançon              | 5 000 €          |
|                |                  | La Salle les Alpes    | 5 000 €          |
|                |                  | Le Monétier les Bains | 5 000 €          |
|                |                  | Saint-Chaffrey        | 5 000 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>100 000 €</b> |                       | <b>100 000 €</b> |

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 2) Centré aéré : Exploitation été 2018

Pour faire suite au non-renouvellement de la Direction du Centre de Loisirs Sans Hébergement le Conseil Municipal :

- Confie l'exploitation de ce centre à l'association Aventures Vacances Energie,
- Accepte les termes de la convention à intervenir entre les 2 parties et autorise M. le Maire à signer ce document.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## Information – Questions diverses

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

1) Il est établi un contrat de maintenance du robot du plan d'eau biotope pour l'année 2018 avec HEXAGONE Manufacture SA dont le siège social est à 95100 ARGENTEUIL 1-5 Rue Michel Carré pour une durée de 1 an à compter du 08/06/2018 pour un montant de 1 228,60 € HT soit 1 474,32 € TTC.

2) Il est établi un avenant n° 1 au marché relatif à la fourniture de "carburants et combustibles" pour la modification de la formule et de l'indice de la révision des prix, suite à la suppression au 31/12/15 de l'indice INSEE de révision du lot " 1870T-00641310-Gazole.

Le nouvel indice sera l'indice "CNR gazole hors TVA" avec comme formule de révision :  $P1 = 0.10 + (P0 \times R/R0)$ .

3) Il est établi un marché relatif à la rénovation de menuiseries et isolation extérieures de bâtiments communaux (lot 1 rénovation menuiseries extérieures) avec l'entreprise SARL Alp'habitat sise 3 route de Gap 05100 BRIANCON pour un montant de 48 881,68 € HT soit 51 570,18 € TTC.

4) Il est établi un marché relatif à la rénovation de menuiseries et isolation extérieures de bâtiments communaux (lot 2 isolation extérieure avec bardage) avec l'entreprise Durance Charpente, sises rue St Fabien 05100 SAINT MARTIN DE QUEYRIERES, pour un montant de 38 194,20 € HT soit 40 306,79 € TTC.

5) Il est attribué un logement à l'ancienne école du Bez à M. Billy RENAUX dont les conditions sont définies dans le bail de location.

Montant 350.00 €/mois.

6) Il est établi un avenant n° 11 pour la reconduction de la convention de mise à disposition des tennis municipaux intervenue le 1er juillet 2000 entre l'Association Tennis Club du Grand Serre-Che du 15 avril au 15 novembre 2018.

7) Il est établi un avenant n° 2 au marché relatif à la fourniture de "Carburants et combustibles" pour la modification de l'indice de la révision des prix du lot n°1, suite à la suppression au 31/12/15 de l'indice INSEE de révision "Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - prix de marché - CPF 19.20 - Fioul domestique TICPE - Base 2010 - (FM0D192010).

Le nouvel indice de révision du lot n°1 sera l'indice "CNR fioul domestique hors TVA"

8) Il est établi un contrat de maintenance informatique de la piscine avec la SAS GESTDEV dont le siège social est 91590 CERNY 1 A rue de Longueville pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction pour un montant de 1 152,00 € HT soit 1 382,40 € TTC.

9) Il est établi une prorogation de location pour le studio situé à l'immeuble "Concorde 5 " avec M. Frédéric MARTIN. Pour un montant de 198,35 €/mois.

10) Il est établi un avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de réfection du réseau d'eau potable passage des Bergeries, mise en conformité des branchements et du réseau d'eau potable hameaux de Goudissard et des Faures avec l'entreprise ALLAMANO pour un montant de 86 241.55 € HT soit 103 489.86 € TTC.

11) Il est établi un marché relatif à la fourniture d'un véhicule 4 x 4 pousseur de déneigement avec la société SARL BIALLER sise ZI route des Maisons Blanches 05103 BRIANCON pour un montant de 124 000,00 € HT soit 148 000,00 € TTC.

12) Il est signé une convention de location avec Mme Catherine CHANTRIAUX pour la location d'un emplacement de 400 m<sup>2</sup> situé sur le parking du Pontillas pour une période de 2 mois du 25 avril au 25 juin 2018, pour un montant de 360 €.

13) Il est donné mandat à Me Patrice VAILLANT pour défendre les intérêts de la Commune dans le dossier de contentieux de la piscine municipale, auprès de la juridiction compétente et plus précisément pour demander une expertise judiciaire.

FIN DE LA SEANCE A 20H12

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.**

- Mme Nicole BIBOU demande si le musée sera ouvert cet été et si un agent d'accueil a été recruté. M. Emeric SALLE, Premier Adjoint en charge du personnel, indique qu'un avis de recrutement a été publié et que le musée devrait ouvrir à la date habituelle.

- M. DEMOULIN indique qu'il a eu information d'un rapport G2A qui compare les grandes stations de sports d'hiver dans lequel Serre Chevalier est très mal classé pour la circulation des véhicules et le stationnement. Il demande si les élus de la vallée étudient des solutions pour ces deux problèmes. M. le Maire et M. Emeric SALLE indiquent que l'étude mobilité objet d'une des délibérations votées doit permettre de trouver des solutions.

Par ailleurs M. DEMOULIN indique que le Briançonnais doit améliorer ses infrastructures pour l'accueil des cyclistes sur route (WC, poubelles, piste...). M. le Maire indique que le vélo doit prendre une place de plus en plus importante dans les années à venir, avec des événements et l'amélioration des infrastructures.

- Mme Monique LEFEVRE demande si la commune a instauré la taxe sur les abris de jardin car elle a fortement augmenté cette année. M. le Maire indique que cette taxe n'est pas instituée sur le territoire de la commune.



Le Maire,

Gilles PERLI